

Appel à films de danse MOV'IN Cannes 2025

Participez au concours et adressez votre vidéodanse, documentaire ou animation sur FilmFreeway <https://filmfreeway.com/MOVINCANNES>

1. INTRODUCTION

Créé en 1985 par la Ville de Cannes, le Festival de Danse Cannes - Côte d'Azur France compte incontestablement parmi les plus grands festivals internationaux. La création de ce Festival s'inscrit dans une relation historique de la Ville de Cannes avec le monde de la Danse grâce notamment à la dynamique suscitée par l'ouverture du Centre de Danse International Rosella Hightower en 1961. Depuis 1993, au rythme d'une biennale, la manifestation a su trouver son identité, s'appuyant sur de nombreuses créations présentant de nouveaux talents de la scène chorégraphique et le travail de grandes compagnies internationales. Avec MOV'IN Cannes, le festival célèbre la rencontre de la danse contemporaine et du 7e Art et met en lumière cette relation magnifique en lançant une compétition internationale de films de danse sous la direction artistique de Didier Deschamps et Éric Oberdorff. La cérémonie de clôture de la 2^e édition de MOV'IN Cannes se tiendra le jeudi 27 novembre 2025 à l'occasion du Festival de Danse Cannes – Côte d'Azur. L'ouverture des participations au concours aura lieu dès le 20 novembre 2024. La date limite d'inscription est fixée au 1^{er} avril 2025.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Nous acceptons tous types de courts métrages (fiction, animation, documentaire...) utilisant la danse et le mouvement dans leur propos ou comme dispositif narratif sous les conditions suivantes :

- non ouvert aux clips vidéo musicaux
- la durée du film doit être inférieure à 10 minutes
- ouvert à toutes les productions et coproductions internationales
- les films non francophones doivent être sous-titrés en français ou en anglais
- la personne en charge de l'inscription des films certifie qu'elle dispose de tous les droits cinématographiques, musicaux et artistiques nécessaires au film. Dans le cas contraire, le festival décline toute responsabilité s'il est sélectionné.
- si le film est sélectionné, il vous sera demandé d'envoyer une copie DCP et sous-titrée + un fichier ProRes sous-titré (.mov). Un lien de visionnage en ligne avec mot de passe doit être envoyé également.

10 films maximum seront sélectionnés pour être projetés devant le jury et le public le 27 novembre 2025.

3. INSCRIPTIONS ET SELECTION

La candidature à MOV'IN Cannes doit être effectuée via FilmFreeway
<https://filmfreeway.com/MOVINCANNES> du 20 novembre 2024 au 15 avril 2025.

Des frais d'inscription sont demandés :
Early bird (avant le 20 janvier 2025) : 25€
Etudiants : 25€
Tarif unique : 45€

Les œuvres soumises lors des éditions précédentes de MOV'IN Cannes ne peuvent être de nouveau adressées sauf si des modifications significatives ont été apportées au film et si toutes les conditions d'éligibilité applicables sont remplies au moment de la nouvelle inscription. Le paiement d'une nouvelle inscription sera de nouveau nécessaire.

Aucune rémunération n'est prévue pour la projection des films sélectionnés pendant MOV'IN Cannes. Il n'est pas non plus prévu de remboursement des frais d'inscription pour les œuvres non sélectionnées.

Les résultats de la sélection en Compétition Internationale seront annoncés par email, via FilmFreeway avant le 15 juillet 2025. Les films sélectionnés seront annoncés dans les supports de communication du Festival de Danse Cannes – Côte d'Azur France.

A l'issue de la sélection, il sera demandé :

- o 2 photos du film en bonne résolution avec mention des crédits photographiques
- o Un texte de 150 mots incluant le générique
- o 1 photo du chorégraphe et du réalisateur ou réalisatrice

Ces documents soumis (libres de droits) avec la candidature peuvent être utilisés par le festival pour promouvoir l'événement.

4. LES PRIX

Le jury composé de personnalités du monde de la danse et de l'industrie cinématographique définira les lauréats parmi les œuvres sélectionnées suite à l'appel à candidature sur la plateforme Filmfreeway et les œuvres sélectionnées par les festivals et plateformes de vidéo danse partenaires.

Différents prix seront attribués lors de la compétition :

LE GRAND PRIX MOV'IN CANNES offrira une résidence de création à Cannes Bastide Rouge, pôle dédié à l'économie créative et aux métiers de l'image au sein du Campus Georges Méliès, Cannes.

LE PRIX DU MINISTÈRE DE LA CULTURE permettra de bénéficier d'une bourse pour la création d'une nouvelle œuvre.

LE PRIX DES ÉTUDIANTS invitera un artiste à venir mener une master class au Campus G. Méliès à l'automne 2026.

LE PRIX DU PUBLIC sera diffusé dans la programmation du Cineum, cinéma partenaire de l'événement au cours de l'année suivant la compétition.

Les votes pour le Prix du Public ouvriront le jeudi 27 novembre à 14h, au lancement de la compétition, et devront être effectués exclusivement en présentiel. Tout vote enregistré avant le début de la projection des films sera automatiquement invalidé. Si le nombre de votes venait à dépasser la capacité de la salle, ou si un détournement du lien de vote était constaté, le film concerné serait exclu de l'attribution du Prix du Public.

Les films lauréats seront diffusés sur la Plateforme Numeridanse.tv.

5. DROITS D'AUTEUR

Les films de danse projetés lors de MOV'IN Cannes nécessitent une autorisation de cession des droits d'auteur. L'autorisation est considérée comme accordée et gratuite en soumettant le film pour candidature à la compétition.

Des extraits ou des images des films sélectionnés (jusqu'à 30 secondes) peuvent être utilisés à des fins promotionnelles sans paiement de droits d'auteur, pour insertion dans des spots et bande-annonce, pour utilisation dans des conférences de presse, dans des publications imprimées et/ou numériques produites par le Festival.

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le programme des projections sera programmé selon les critères définis par la Direction Artistique.

Le Festival invitera un représentant par film sélectionné pour leur permettre d'être présent à Cannes le jour de la projection du film. Une participation aux frais d'hébergement et de déplacement sera assurée par le Festival, pour un auteur par film.

Les frais d'inscription sont traités directement par la plateforme FilmFreeway. La direction de MOV'IN Cannes n'assume aucune responsabilité à cet égard.

7. APPROBATION ET EVENTUELLES OMISSIONS

La participation au festival implique l'acceptation de tout le contenu du présent règlement.

L'organisation du Festival se réserve le droit de modifier ce règlement sans préavis.

Open Call MOV'IN Cannes Competition 2025

Submit your videodance, documentary or animation on FilmFreeway
<https://filmfreeway.com/MOVINCANNES>

1. INTRODUCTION

Created in 1985 by the City of Cannes, the Cannes - Côte d'Azur France Dance Festival is undoubtedly one of the world's leading international festivals. The creation of this Festival is part of the City of Cannes' longstanding relationship with the world of dance, thanks in particular to the momentum generated by the opening of the Rosella Hightower International Dance Centre in 1961.

Since 1993, at the place of a biennial festival, the event has managed to find its own identity, drawing on a wealth of new creations showcasing new talent on the choreographic scene and the work of major international companies. With MOV'IN Cannes, the festival celebrates the encounter between contemporary dance and the 7th Art and highlights this magnificent relationship by launching an international dance film competition under the artistic direction of Didier Deschamps and Éric Oberdorff.

The closing ceremony of the 2nd edition of MOV'IN Cannes will take place during the Cannes - Côte d'Azur France Dance Festival on November 27th 2025.

The competition opens on november 20th 2024 and the closing date for submit is april 15th 2025.

2. APPLICATIONS AND CONDITIONS

We accept all short films (fiction, animation, documentary...) using dance and movement in their purpose or as narrative device.

- not open to music video clips.
- film length must be under 10 minutes
- open to all international productions and coproductions
- non French-speaking films must be subtitled in French or English

- the person in charge of film submission certifies he/she has all film, musicals and all artistic rights required for the film. Otherwise the festival declines all responsibilities if selected.
- if selected, you will be asked to send a verified and subtitled DCP copy + subtitled ProRes file (.mov). An online link with password must be sent for viewing.

Not more than 10 films will be selected to be screened in front of the jury and the audience on November 27th 2025.

3. SUBMISSION AND SELECTION

The submission to the Festival has to be made through FilmFreeway
<https://filmfreeway.com/MOVINCANNES> from November 20th, 2024 until the 15th of April, 2025.

Registration fees are requested :

Early bird (before January 20th 2025) : 25€

Students : 25€

Standard Fee : 45€

Works submitted and considered for previous editions of MOV'IN Cannes can be re-submitted only if significant changes have been made and if all applicable eligibility requirements are met at the time of the new submission. The payment of a new submission is assumed by the author.

No monetary value is provided for the screening of films during MOV'IN Cannes. It is also not foreseen the return of registration fees for unselected works.

The International Competition selection results will be announced by email, through FilmFreeway, and disclosed in the communication media of Cannes Dance Festival before July 15th 2025.

if your work is selected, it is required:

- 2 photos of the work with good resolution with credits
- A text with 150 words included generic
- 1 photo of the director/author

These materials submitted (royalty free) with the application may be used by the festival to promote the event.

4. PRIZES

The jury, composed of personalities from the world of dance and the film industry, defined the winners among the works selected following the call for applications on the Filmfreeway platform and the works selected by partner dance video festivals and platforms.

Different prizes will be awarded :

- THE MOV'IN CANNES GRAND PRIX will provide a creative residency at Cannes Bastide Rouge, a centre dedicated to the creative economy and image professions within the Georges Méliès Campus, Cannes.
- THE FRENCH MINISTRY OF CULTURE AWARD will provide a grant for the creation of a new work.
- THE STUDENTS AWARD will invite an artist to hold a master class at the Campus G. Méliès in autumn 2025.
- THE PUBLIC AWARD will be screened during this year as part of the programme at CINEUM, the event's cinema partner

The 4 films awarded will be broadcast on the Numeridanse.tv platform.

5. COPYRIGHTS

The dance films screening during MOV'IN Cannes requires authorization for the transfer of copyright. Authorization is considered granted and free by submitting the film for application

Excerpts or frames from the selected films (up to 30 seconds) may be used for promotional purposes without payment of copyright duties, for insertion on spots and trailers, use in press conferences, print and/or digital publications produced by the Festival

6. OTHER PROVISIONS

The screening programme will be scheduled according to the criteria defined by the Artistic Direction.

The Festival will invite one representative per selected film and will provide a contribution towards accomodation and travel expenses for one author per film selected in order to attend the day of MOV'In Cannes competition.

For billing cases regarding the registration of works at the festival, it will be handled directly on the FilmFreeway platform. MOV'IN Cannes does not have any responsibility for such matters.

7. APPROVAL AND OMITTED CASES

The participation in the festival requires the full knowledge and acceptance of all content of the present regulation.

The organization of the Festival has the right to modify these regulations without the need of prior notice.